

التجاري تأمين
Attijari Assurance

RAPPORT ANNUEL
SUR LA GESTION DE LA COMPAGNIE
2015

PRÉVOYANCE
IKRAM

Produit garanti par Attijari Assurance

التجاري تأمين
Attijari Assurance

من توا يهنييني
على نهار منام عيني

التجاري بنك
Attijari bank

Contenu

1	Activité et résultats	3
1 1	Exposé sur l'activité et les résultats de la société	3
1 1 1	Faits marquants 2015	3
1 1 2	Activité de la compagnie en 2015	5
1 2	Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi	16
1 3	Changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers	16
1 4	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	16
1 5	Recherche et développement	16
2	Participations	16
2 1	Activité des sociétés dont elle assure le contrôle	16
2 2	Prises de participations ou les aliénations	16
3	Actionariat	16
3 1	Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	16
3 2	Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale	17
3 3	Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération	17
4	Organes d'administration et de direction	17
4 1	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration	17
4 2	Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction	18
4 3	Rôle de chaque organe d'administration et de direction	18
4 4	Comités spéciaux et rôle de chaque comité	18
5	Titres en bourse	19
6	Affectation des résultats	19
6 1	Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats	19
6 2	Tableau d'évolution des capitaux propres (en KDT)	19
7	Contrôles des comptes	19
8	Gestion des ressources humaines	20
9	Eléments sur le contrôle interne	23
9 1	Objectifs de la Compagnie en matière de contrôle interne	23
9 2	Environnement et dispositif de contrôle	23
9 3	Gestion des risques	24
9 3 1	Risques opérationnels	24
9 3 2	Risques financiers	24
9 3 3	Risques commerciaux	24

1 Activité et résultats

1.1 Exposé sur l'activité et les résultats de la société

1.1.1 Faits marquants 2015

■ Le Secteur des assurances a connu en 2015 les faits marquants suivants :

- Signature d'une convention de partenariat, entre le Comité Général Tunisien des Assurances (CGA) et la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), portant sur la mise en place d'une centrale des risques en assurance automobile
- Publication de la loi organique n°2015-54 du 30 décembre 2015, relative à la lutte contre les infractions terroriste et le blanchiment d'argent.
- Publication du projet de la convention entre le gouvernement Tunisien et le gouvernement Américains portant sur l'amélioration de la conformité fiscale internationale et l'application de la réglementation américaine relative à la lutte contre l'évasion fiscale de la part de redevables américains.
- Projet en cours lancés par le CGA :
 - Mise en place d'un cadre législatif de gouvernance spécifique au secteur d'assurance. Ce projet prévoit notamment :
 - L'obligation de désigner deux administrateurs indépendants, avec l'interdiction de renouvellement de leurs mandats à plus de trois reprises ;
 - Le renforcement des dispositifs de contrôles et d'organisation à travers les obligations suivantes :
 - Mise en place d'un dispositif de contrôle interne ;
 - Mise en place d'une politique de gestion des risques et d'une stratégie de pilotage et de maîtrise de ces risques ;
 - Création d'une commission de maîtrise des risques et d'une commission permanente d'audit interne, composé chacune au moins de trois administrateurs ;
 - Mise en place d'un dispositif de conformité et création d'une structure qui y dédiée;
 - Désignation d'un médiateur d'assurance.
 - Projet de loi complétant le code des assurances et prévoyant l'insertion d'un chapitre spécifique aux activités de l'assurance vie et de capitalisation.
 - Code de déontologie des agents généraux.
 - Code des mutuelles, visant à réglementer les champs d'intervention des sociétés mutuelles, leurs modes de constitution, de fonctionnement, de gestion, d'organisation et de dissolution, et jusqu'à leur supervision et contrôle.

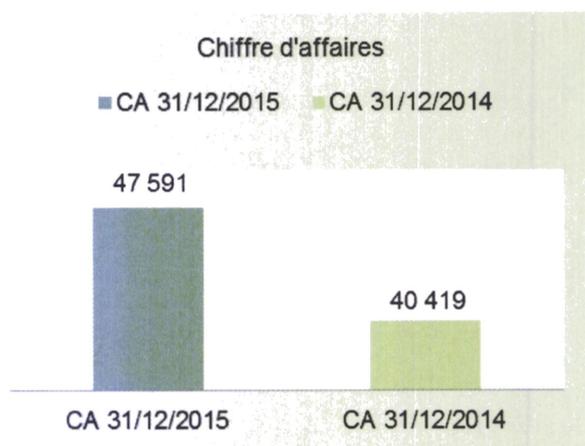
- Promulgation de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi des finances complémentaires pour l'année 2015, permettant aux personnes physiques de déduire les intérêts payés au titre des crédits relatifs à l'acquisition ou à la construction d'un local à usage d'habitation La déduction est subordonnée au respect de certaines conditions, dont le coût d'acquisition ou de construction, qui ne doit pas dépasser les 200 000 dinars Cette disposition a été commentée par la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscales, ayant l'objet de la Note Commune N°18/2015
- Le marché financier a enregistré en 2015 les faits marquants suivants
- L'activité du Trésor a été marquée par le lancement de 15 adjudications, ce qui lui a permis de lever 2 189 MTND contre un besoin annuel en BTA prévu de 2 400 MTND La courbe de taux a enregistré une baisse des taux à court terme, une quasi-stagnation des taux à moyen terme et une hausse sur les taux à long terme
 - Le marché des créances privées a enregistré une hausse de 30% en termes d'émission, pour atteindre un montant de 685 MTND contre 528 TND en 2014 Au total, 20 emprunts ont été émis en 2015 par des établissements de crédits Un engouement accentué des souscripteurs pour les catégories à taux fixes s'est également constaté, comparé aux années précédentes
 - Décision du conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie de ramener son taux directeur à 4,25% contre 4,75%, à partir du mois d'octobre 2015, ce qui a induit la baisse du TMM qui est passé de 4,75% à fin octobre, à 4,30% en novembre avant de clôturer l'année à 4,28%
- Les faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie sont les suivants
- Une nette amélioration de l'activité « prévoyance » avec une hausse de + 159% des primes acquises ,
 - Une amélioration de la rentabilité du portefeuille placement provenant principalement d'une rentabilité meilleure du portefeuille obligataire ,
 - Recrutement d'une ressource en renforcement du service backoffice, et une autre pour l'analyse des réalisations commerciales ,
 - Une cadence plus accélérée des prestations, principalement sous forme de rachat de contrats de capitalisation ,
 - Démarrage de l'octroi des avances au titre des contrats épargne ayant plus de deux années d'ancienneté ,
 - Une sinistralité maintenue à un niveau relativement faible ,
 - L'atteinte d'un résultat net bénéficiaire, s'élevant à + 1 395 895 dinars

1.1.2 Activité de la compagnie en 2015

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, tous produits confondus, a enregistré une évolution (+18%), passant de 40 419 KDT en 2014 à 47 591 KDT en 2015.

Le taux de réalisation globale des objectifs fixés est de 102,7% en 2015 contre 99,7% pour 2014.



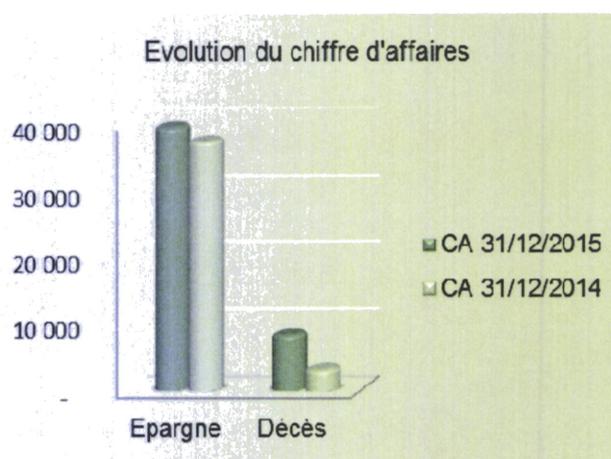
Cette évolution positive du chiffre d'affaires a concerné l'ensemble des produits commercialisés par la Compagnie, mais plus particulièrement les produits de prévoyance (décès).

Chiffre d'affaires par type de produit

Libellé	Chiffre d'affaires 31/12/2015	Chiffre d'affaires 31/12/2014	Variation en MT	Variation en %
Epargne	39 333	37 236	2 097	6%
Prévoyance (décès)	8 258	3 183	5 075	159%
Total	47 591	40 419	7 173	18%

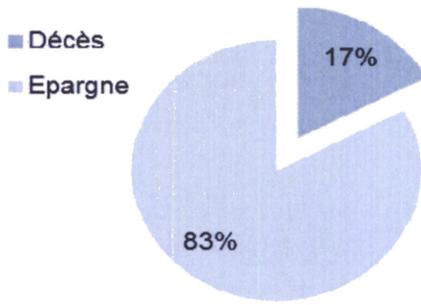
Les primes Epargne ont enregistré une hausse de +6%, passant de 37 236 KDT en 2014 à 39 333 KDT en 2015.

Les primes Décès ont connu en revanche un accroissement supérieur à 159%, passant de 3 183 KDT en 2014 à 8 258 KDT en 2015.

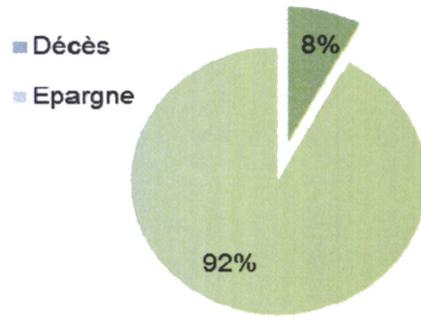


La structure du chiffre d'affaires a enregistré en 2015 un changement favorable de pondération. En effet, les primes décès représentent désormais 17% du chiffre d'affaires global de la Compagnie, contre 8% en 2014. Les primes Epargne, de leur côté, sont passées de 92% en 2014 à 83% en 2015.

Chiffre d'affaires 31/12/2015



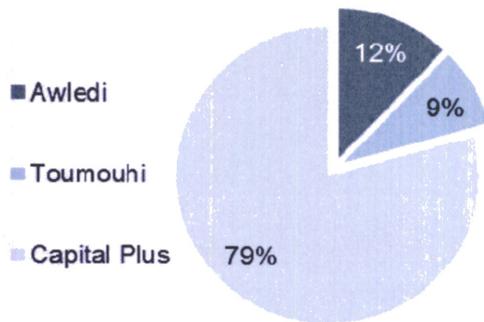
Chiffre d'affaires 31/12/2014



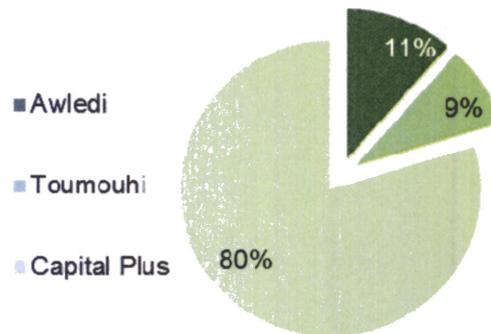
Primes Epargne

L'analyse de la répartition des primes Epargne par produit indique une prépondérance du produit Capital Plus, qui continu à accaparer la grande part du chiffre d'affaires Epargne avec 79% en 2015 contre 80% en 2014.

Primes épargne 31/12/2015

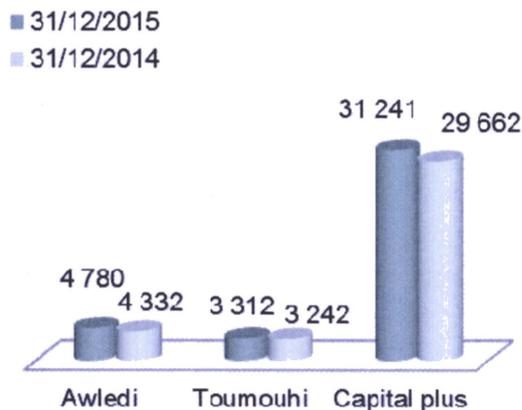


Primes épargne 31/12/2014

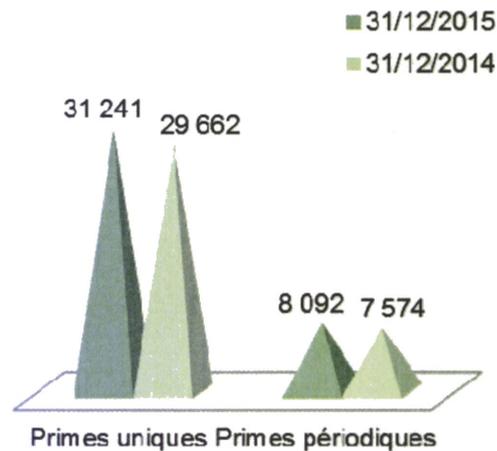


La progression des primes Epargne a principalement porté sur le produit Capital Plus (à prime unique), dont le total des primes est passé de 29 662 KDT en 2014 à 31 241 KDT en 2015, soit une hausse de +5%. Pour rappel, les produits Awledi et Toumouhi sont des produits à versements périodiques.

Evolution des primes épargne



Evolution des primes épargne



Répartition des primes Epargne par produit

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation en MT	Variation en %
Awledi	4 780	4 332	448	10%
Toumouhi	3 312	3 242	70	2%
Capital plus	31 241	29 662	1 579	5%
Total	39 333	37 236	2 097	6%

Répartition du CA Epargne par nature de prime

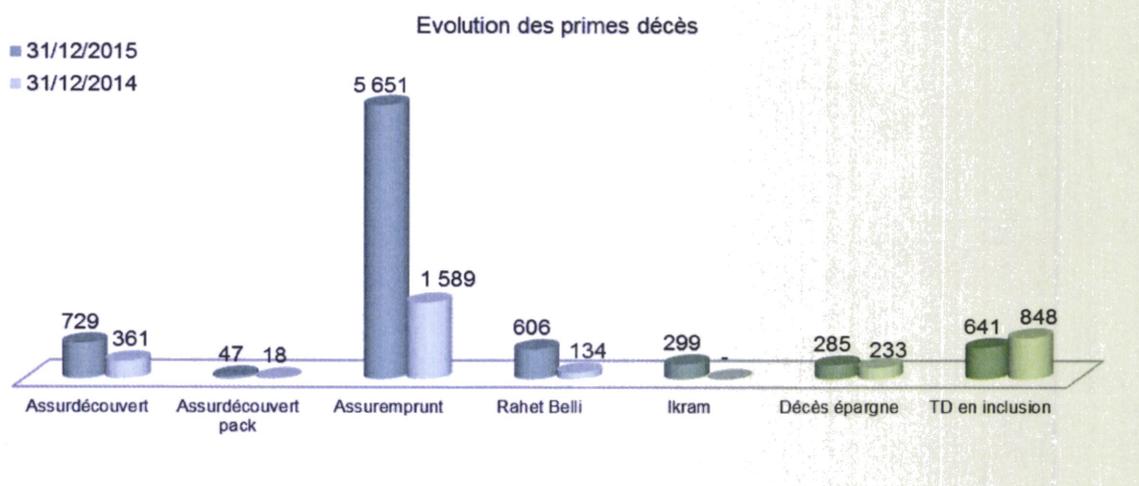
Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation en MT	Variation en %
Primes périodiques	8 092	7 574	518	7%
Primes uniques	31 241	29 662	1 579	5%
Total	39 333	37 236	2 097	6%

Bien que les réalisations à versements périodiques (produits *Awledi* et *Toumouhi*) aient enregistré une légère hausse respectivement de +10% et 2%, elles demeurent en deçà des attentes. Le taux de réalisation du budget est de 79% pour *Awledi*, 63,3% pour *Toumouhi* et 104,1% pour *Capital plus*. Le taux de réalisation globale du budget Epargne s'établi à 95,3%.

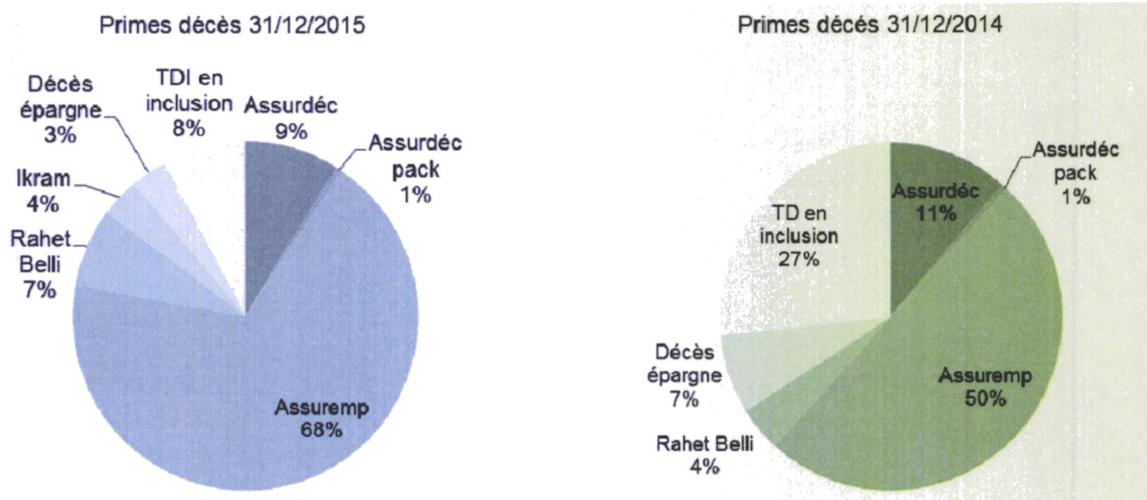
Primes Décès

Les produits Décès ont augmenté de 5 075 KDT, soit une progression 159%, passant de 3 183 KDT en 2014 à 8 258 KDT en 2015. Cette augmentation a principalement concerné le produit *Assuremprunt*, qui a enregistré une nette amélioration, passant de 1 589 KDT en 2014 à 5 651 KDT en 2015.

Toutefois, il convient de signaler à ce niveau que, contrairement à 2014, les primes 2015 prennent en compte la partie chevauchante à la clôture de l'exercice des primes *Assuremprunt*, dont l'émission est fractionnée mensuellement. Le montant de ces primes totalise, au titre de l'exercice 2015, 2 245 KDT. Aucun traitement similaire n'a été constaté en 2014 vu l'impossibilité de déterminer le montant des primes correspondantes.



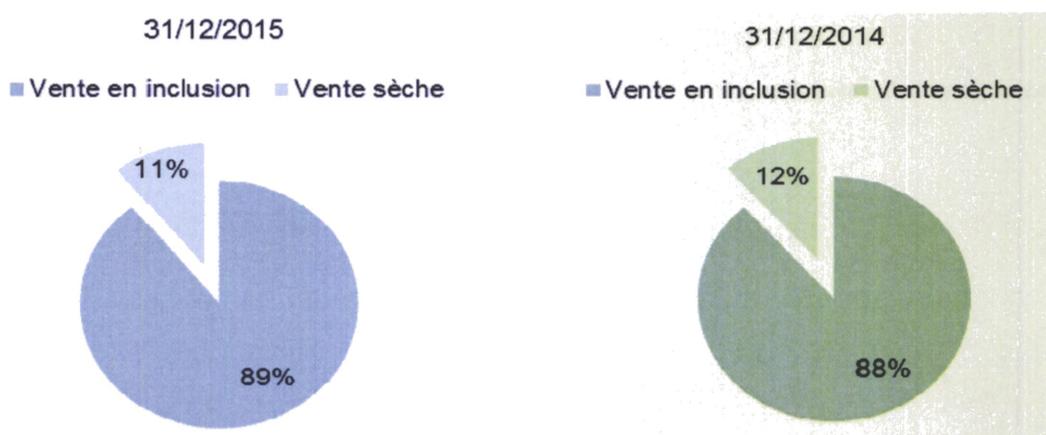
Les primes *Assuremprunt* représentent la majeure part du chiffre d'affaire Décès, avec 68% en 2015 contre 50% en 2014.



Répartition des primes décès par produit

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation en MT	Variation en %
Assurdécouvert	729	361	368	102%
Assurdécouvert pack	47	18	29	100%
Assuremprunt	5 651	1 589	4 062	256%
Rahet Belli	606	134	472	100%
Ikram	299	-	299	100%
Décès épargne	285	233	51	22%
TD en inclusion	641	848	-207	-24%
Total	8 258	3 183	5 075	159%

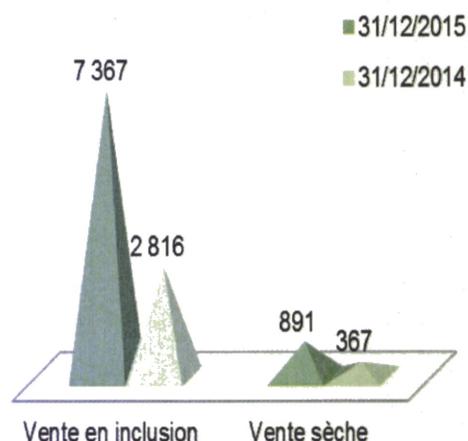
Les primes Décès en vente sèche (Temporaire Décès en vente sèche et Décès épargne) représentent, en 2015, 11% du total des primes Décès, contre 12% pour 2014.



Evolution du CA Décès

La hausse importante des primes décès en ventes en inclusion émane principalement des primes « Assuremprunt », composante principale du chiffre d'affaire décès.

Le taux de réalisation du budget est de 90% pour les ventes sèches, contre 182% pour les ventes en inclusion.



Répartition du CA décès par nature de prime

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation en MT	Variation en %
Vente en inclusion	7 367	2 816	4 551	162%
Vente sèche	891	367	524	100%
Total	8 258	3 183	5 075	159%

■ Charges de sinistres

La charge de sinistres, correspondant au montant des sinistres payés ajustés du montant de la variation des provisions pour sinistres à payer, a enregistré en 2015 une forte hausse de +84%, passant de 3 962 KDT en 2014 à 7 282 KDT en 2015.

Charge de sinistre

Désignation	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Prestations payées	3 689	1 957	1 732	89%
Var. Provisions pour prestations à payer	823	716	107	15%
Total charge de prestations Epargne	4 512	2 673	1 839	69%
Sinistres Décès payés	180	171	9	100%
Var. Provisions pour sinistres Décès à payer	2 339	986	1 353	137%
Total charge de sinistres Décès	2 519	1 157	1 362	118%
Frais de gestion des sinistres	72	67	5	8%
Var. Provision pour frais de gestion des sinistres	179	65	114	175%
Total charge de sinistres	7 282	3 962	3 320	84%

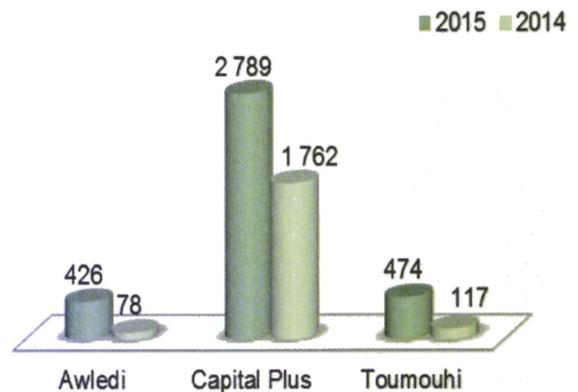
Charge de prestations Epargne

La charge de prestations Epargne a enregistré en 2015 une variation importante de + 1 839 KDT, passant de 2 673 KDT en 2014 à 4 512 KDT en 2015.

Cette variation résulte principalement de l'accroissement des prestations payées au titre des rachats de contrats Capital plus.

Rapporté au total primes acquises, les charges des prestations Epargne représentent 11,47% en 2015, contre 7,18% en 2014.

Montants payés par produits épargne



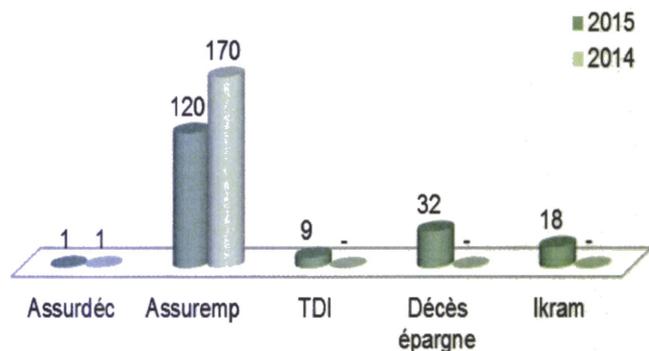
Charge des prestations Epargne ramenée aux primes acquises

Désignation	2015	2014
Charges des prestations Epargne	4 512	2 673
Primes acquises	39 333	37 236
Rapport Prestations aux primes acquises en %	11,47%	7,18%

Charge de sinistres Décès

La charge de sinistres Décès a enregistré en 2015 une augmentation significative de 1 362 KDT, passant de 1 157 KDT en 2014 à 2 519 KDT en 2015. Cette hausse correspond à celle des provisions pour sinistres à payer, dont la variation en 2015 est de + 1 353 KDT, laquelle résulte de l'accroissement des primes décès.

Montants payés par produits Décès



La hausse des sinistres décès payés concernent principalement le produit *Assuremprunt*.

Rapportées aux primes acquises, les charges des sinistres ventilées par exercice de survenance, dégage un ratio S/P de 3,78% au titre de l'exercice 2015, 28% au titre de l'exercice 2014 et 129,74% au titre de l'exercice 2013.

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	90	204	20
Provisions pour sinistres	180	629	207
Total charges des sinistres	270	833	227
Primes acquises	208	2974	6013
% sinistres / primes acquises	129,74%	28,00%	3,78%

■ Provisions techniques

Les provisions techniques totalisent 96 879 KDT en 2015 contre 53 936 KDT en 2014 et se décomposent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Provisions mathématiques Epargne	87 663	51 026	36 637	72%
Provisions mathématiques Décès	2 695	335	2 360	705%
Provisions pour rentes	226	117	109	100%
Provisions pour sinistres à payer Epargne	1 587	765	822	107%
Provisions pour sinistres à payer Décès	3 377	1038	2 339	225%
Provision pour frais de gestion des sinistres	248	69	179	260%
Provision pour participation aux bénéficiaires	890	501	389	100%
Provisions d'égalisation	192	85	107	100%
Total des provisions techniques	96 879	53 936	42 943	80%

La hausse des provisions mathématiques décès résulte de la prise en compte en 2015 de la partie chevauchante à la clôture de l'exercice, des primes *Assuremprunt* dont le montant du risque de décès associé est estimé à 2 021 KDT.

■ Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation, totalisant en 2015 4 573 KDT contre 3 309 KDT en 2014, représentent 9,61% des primes acquises en 2015 contre 8,23% en 2014.

Désignation	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Commission d'acquisition	1 342	764	578	76%
Frais d'acquisition vie, autres charges	1 184	1 252	-68	-5%
S/T frais d'acquisition	2 526	2 016	510	25%
Commission de gestion d'encours	348	114	234	206%
Frais d'administration vie, frais de gestion	294	216	78	36%
Autres Charges techniques vie	1 404	964	440	46%
S/T charges de gestion	2 047	1 293	754	58%
Total frais de gestion	4 573	3 309	1 264	38%
Primes acquises	47 591	40 209	7 382	18%
Frais de gestion en % des primes acquises	9,61%	8,23%		

■ Frais généraux

Les frais généraux correspondant aux frais d'exploitation (hors commissions d'acquisition et de gestion d'encours) augmentés des charges de gestion des sinistres et des charges de gestion du portefeuille, totalisent 2 958 KDT en 2015 contre 2 692 KDT en 2014.

L'analyse de ces frais généraux par nature de charge se présente comme suit :

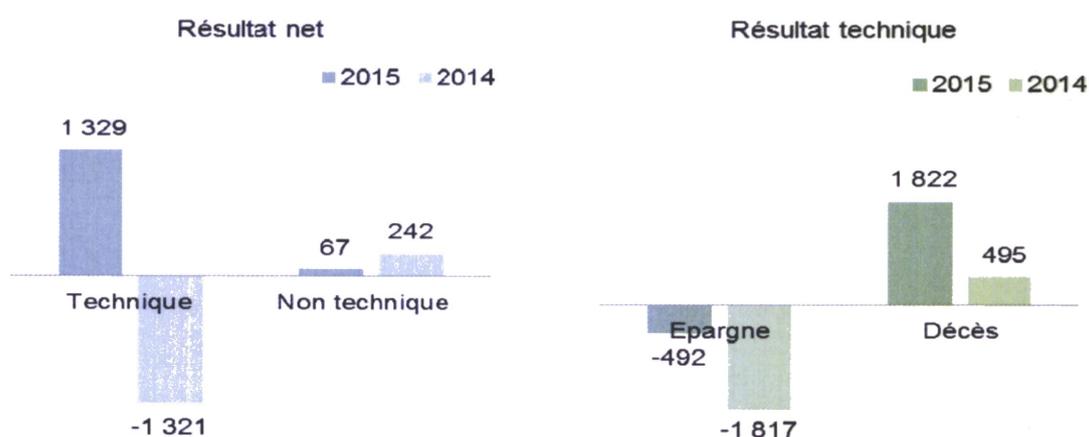
Libellé	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Charges du personnel	1 741	1 416	325	23%
Marketing	407	529	-122	-23%
Formation et team building	97	55	42	76%
Location locaux, utilities et télécommunications	66	52	14	27%
Déplacements, missions et réceptions	111	55	56	102%
Leasing / location véhicules de fonction et de services	42	32	10	29%
Impôts et taxes	214	203	12	6%
Charges diverses	279	350	-71	-20%
Total frais généraux	2 958	2 692	266	10%

■ Résultats

Résultat

Résultat net bénéficiaire de +1396 en 2015, contre un résultat déficitaire de -1 080 en 2014.

- Un résultat technique bénéficiaire de 1 329 KDT en 2015, contre un résultat déficitaire de -1 321 KDT en 2014.
- Un résultat non technique bénéficiaire passant de 242 KDT en 2014, à 67 KDT en 2015.



Résultat technique Epargne

Le résultat technique Epargne est déficitaire de -492 KDT en 2015 contre -1 817 KDT en 2014 et s'analyse comme suit :

Désignation	Produits épargne			
	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Primes	39 333	37 236	2 097	6%
Charges de prestations	-3 690	-1 957	-1 733	89%
Charges des provisions d'assurance vie	-37 039	-35 817	-1 222	3%
Solde de souscription	-1 396	-538	-858	159%
Frais d'acquisition	-658	-1 449	791	-55%
Autres charges de gestion nettes	-2 442	-1 201	-1 241	103%
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 100	-2 650	-450	17%
Produits nets de placements	4 894	1 872	3 022	161%
Participation aux résultats et intérêts techniques	-890	-501	-389	-100%
Solde financier	4 004	1 371	2 633	192%
Primes cédées et/ou rétrocédées				
Part des réassureurs dans les charges de prestations				
Part des réassureurs dans les charges de provisions				
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs				
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-	-	-	-
Résultat technique	-492	-1 817	1 325	-73%

La progression du résultat techniques épargne, qui reste toutefois déficitaire, résulte de la hausse des produits financiers, qui rapporté à l'encours moyen des provisions mathématiques sont passé de 5,6% en 2014 à 7,1% en 2015.

Résultat technique Décès

Le résultat technique Décès, excédentaire de 1 822 KDT en 2015 contre 495 KDT en 2014, s'analyse comme suit :

Désignation	Produits décès			
	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Primes	8 258	3 183	5 075	159%
Charges de prestations	-182	-303	122	-40%
Charges des provisions d'assurance vie	-5 015	-1 391	-3 624	261%
Solde de souscription	3 062	1 489	1 573	106%
Frais d'acquisition	-1 032	-567	-465	82%
Autres charges de gestion nettes	-513	-93	-420	451%
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 545	-660	-885	134%
Produits nets de placements	461	112	349	312%
Participation aux résultats et intérêts techniques				
Solde financier	461	112	349	312%
Primes cédées et/ou rétrocédées	-166	-531	365	-69%
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7	24	-17	-70%
Part des réassureurs dans les charges de provisions	3	61	-58	-96%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs				
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-156	-446	290	-65%
Résultat technique	1 822	495	1 327	268%

L'amélioration du résultat technique décès, bénéficiaire, résulte principalement de l'accroissement des primes acquises.

Solde de Réassurance

La forte amélioration du résultat de réassurance en 2015 est due à des conditions commerciales plus favorables, négociées avec les réassureurs de la Compagnie. C'est ainsi que le taux des primes Décès cédées est passé de 24,30% en 2014 à 2,94% en 2015.

Libellé	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Primes cédées	166	531	-365	-69%
Sinistres cédés	10	85	-75	100%
Résultat de réassurance	156	446	-290	-65%

Résultat financier

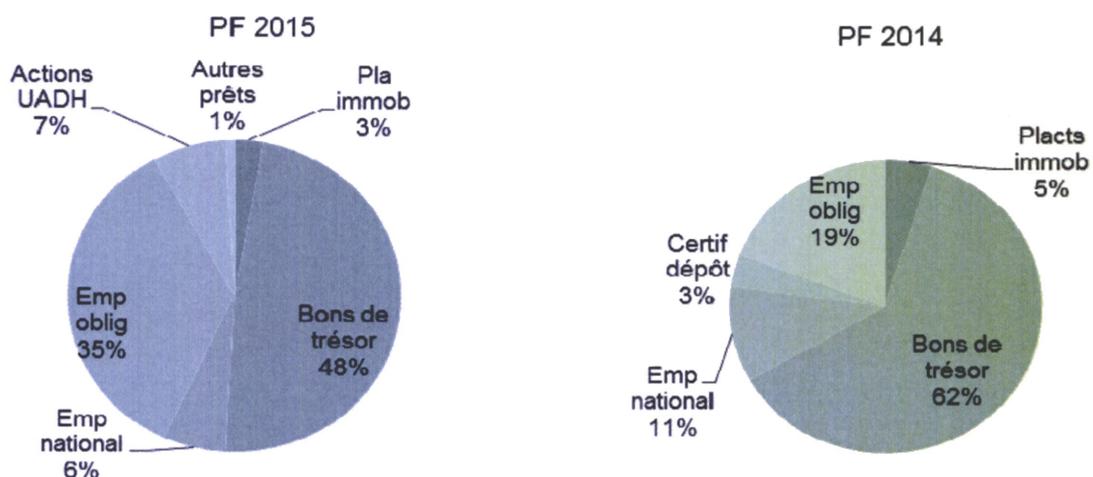
Portefeuille placements

Le portefeuille placements de la Compagnie s'analyse comme suit :

Composition du portefeuille placement

Désignation	2015	2014	Variation en MT	Variation en %
Placements immobiliers	2 741	2 724	17	1%
Bons de trésor	47 123	35 348	11 775	33%
Emprunt national	6 000	6 000	0	0%
Certificats de dépôt Attijari Bank	0	2 000	-2 000	-100%
Actions Attijari SICAV	0	9	-9	-100%
Emprunt obligataire Attijari leasing	9 100	5 000	4 100	82%
Emprunt obligataire BIAT	6 000	6 000	0	0%
Emprunt obligataire ATL	1 000	0	1 000	100%
Emprunt obligataire AMEN BANK	2 400	0	2 400	100%
Emprunt obligataire CIL	6 500	0	6 500	100%
Emprunt obligataire BH	500	0	500	100%
Emprunt obligataire UIB	2 000	0	2 000	100%
Emprunt obligataire Tunisie Leasing	1 220	0	1 220	100%
Emprunt obligataire Hannibal Lease	1 500	0	1 500	100%
Emprunt obligataire Attijari Bank	2 250	0	2 250	100%
Emprunt obligataire UBCI	2 000	0	2 000	100%
Actions cotés UADH	6 996	0	6 996	100%
Autres prêts	812	0	812	100%
Dépôts et cautionnements	5	5	0	0%
Total	98 147	57 086	41 061	72%

Les bons de trésor représentent 48% du portefeuille 2015 contre 62% en 2014.



Les produits des placements totalisent au 31/12/2015, 5 449 KDT contre 2 011 KDT pour l'exercice précédent. Le taux de rendement de ces placements rapporté à un encours moyen journalier s'établit à 7,02% en 2015 contre 6,44% en 2014.

Libellé	2015	2014
Revenus	5 449	2 011
Encours Moyen	77617	31 233
Taux de rendement moyen	7,02%	6,44%

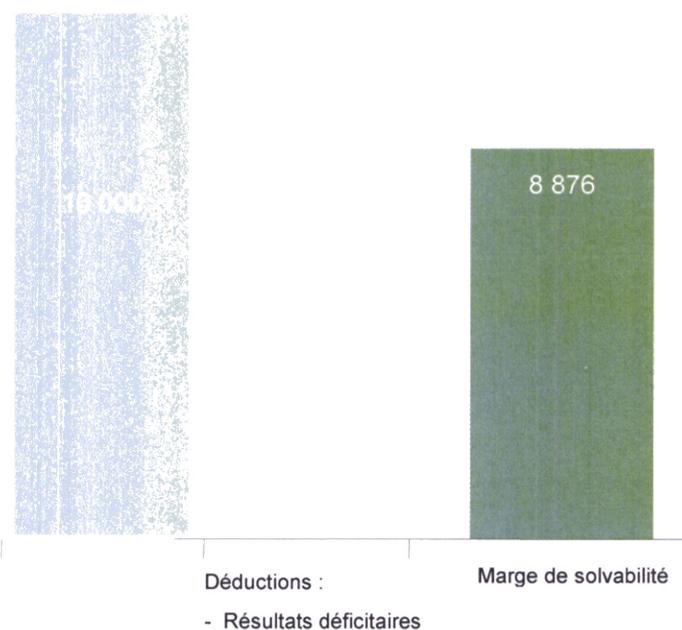
L'amélioration du rendement du portefeuille résulte du recours plus accentué au marché obligataire qui présente des taux de rémunération plus intéressants que celui des BTA.

■ Marge de solvabilité

Marge de solvabilité

Le minimum réglementaire de la marge de solvabilité s'établit à 7 521 KDT.

La marge de solvabilité constituée par la Compagnie, s'élevant à 8 876 KDT, couvre près de 1,18 fois ce minimum.



1.2 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

La Compagnie n'a pas enregistré d'évènements importants entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce présent rapport a été établi.

1.3 Changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

La Compagnie n'a pas procédé à des changements de ses méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Compagnie devrait poursuivre une progression annuelle de son chiffre d'affaires comprise entre 10% et 15%, à isopérimètre de produits commercialisés. Elle devrait atteindre un rendement des fonds propres compris entre 20% et 25% à horizon 3 ans.

Une demande d'extension d'agrément devrait être déposée auprès du CGA, au cours de l'exercice 2016, et ce afin d'obtenir l'autorisation de commercialiser des produits d'assurances de personnes, en particulier des produits de forfaits hospitalisation.

1.5 Recherche et développement

L'essentiel de l'effort en recherche et développement déployé par la Compagnie porte sur les réflexions menées avec ses actionnaires et son réseau bancaire de distribution.

Ces réflexions ont essentiellement trait à l'amélioration des *process*, aux rectifications devant être apportées aux développements informatiques, mais aussi au déploiement d'une nouvelle architecture informatique et au lancement de nouveaux produits, de plus en plus novateurs.

2 Participations

2.1 Activité des sociétés dont elle assure le contrôle

La Compagnie n'assure actuellement le contrôle d'aucune société.

2.2 Prises de participations ou les aliénations

La Compagnie n'a pas procédé à des prises de participations ou d'aliénations.

3 Actionnariat

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

Le capital social s'élève à 10 000 000 dinars, totalement souscrit et libéré. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions	Montant	Droit de vote
Banque Attijari de Tunisie	549.998	5.499.980	549.998
Wafa Assurance	449.997	4.499.970	449.997
M. Mohamed EL KETTANI	01	10	01
M. Moncef CHAFFAR	01	10	01
M. Boubker JAI	01	10	01
M. M'zoughi M'ZABI	01	10	01
M. Michel VILLATTE	01	10	01
Total	1.000.000 actions	10.000.000 dinars	1.000.000 droits

Les actionnaires disposent proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, des droit de vote à raison d'un droit pour une action, soit :

Noms / prénoms	Droit de vote
Banque Attijari de Tunisie	549.998
Wafa Assurance	449.997
M. Mohamed EL KETTANI	01
M. Moncef CHAFFAR	01
M. Boubker JAI	01
M. M'zoughi M'ZABI	01
M. Michel VILLATTE	01
Total	1.000.000 droits

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 3 des statuts de la Compagnie, les titulaires d'Actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire muni d'un mandat spécial à cet effet.

3.3 Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Les opérations de rachats d'actions sont régies par les dispositions statutaires et celles du Code des Sociétés Commerciales.

4 Organes d'administration et de direction

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois années, indéfiniment renouvelable. Les règles qui en sont applicables sont ceux prévues par les dispositions de l'article 16 des Statuts de la Compagnie.

4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

La Compagnie est administrée par un Conseil d'Administration qui exerce dans les limites de l'objet Social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales des Actionnaires.

4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction

- Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Compagnie, il a notamment les pouvoirs suivants :
 - Définition des orientations générales de la société ;
 - Nomination des Président et Directeur Général, détermination de leurs pouvoirs et fixation des conditions de leurs rémunérations ;
 - Décision de créer des filiales et de prises de participation dans toutes entreprises ;
 - Acquisition et administration de biens meubles et immeubles de la société, consentement à la prise de baux ou locations d'une durée inférieure à 99 années, approbation de tous travaux d'entretiens, contraction et résilier de toutes formes d'assurances, avenants et abonnements ;
 - Vente, transfert, souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières ;
 - Contraction d'emprunts ;
 - Octroi de garanties mobilières ou immobilières ;
 - Etablissement, sous sa responsabilité, des états financiers de la Compagnie ;
 - Approbation des conventions conclues entre la Compagnie d'une part et ses dirigeants ou les tiers, d'autre part.
- Le Conseil est présidé par un Président qui a le rôle de :
 - Représenter le conseil d'administration, organiser et diriger les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale ;
 - Veiller au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- La Direction Générale de la Compagnie est assurée par un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration, qui lui délègue à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Le conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 mars 2013, a décidé la création des deux comités suivants :

- Un Comité Opérationnel chargé de traiter, en premier lieu l'ensemble des aspects opérationnels de la bancassurance, tels que :
 - Les objectifs commerciaux ;
 - Les plans marketing et média ;

- Le système d'information ;
- La formation et animation du réseau.
- Un comité Stratégique Bancassurance chargé de la validation des choix arrêtés par le Comité Opérationnel et le suivi des réalisations commerciales de la Compagnie.
- Un comité d'audit chargé d'assurer :
 - Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
 - Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
 - Le suivi du contrôle légal des comptes annuels.

5 Titres en bourse

La compagnie n'est pas cotée en Bourse.

6 Affectation des résultats

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration peut décider la distribution ou de reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices distribuables.

6.2 Tableau d'évolution des capitaux propres (en KDT)

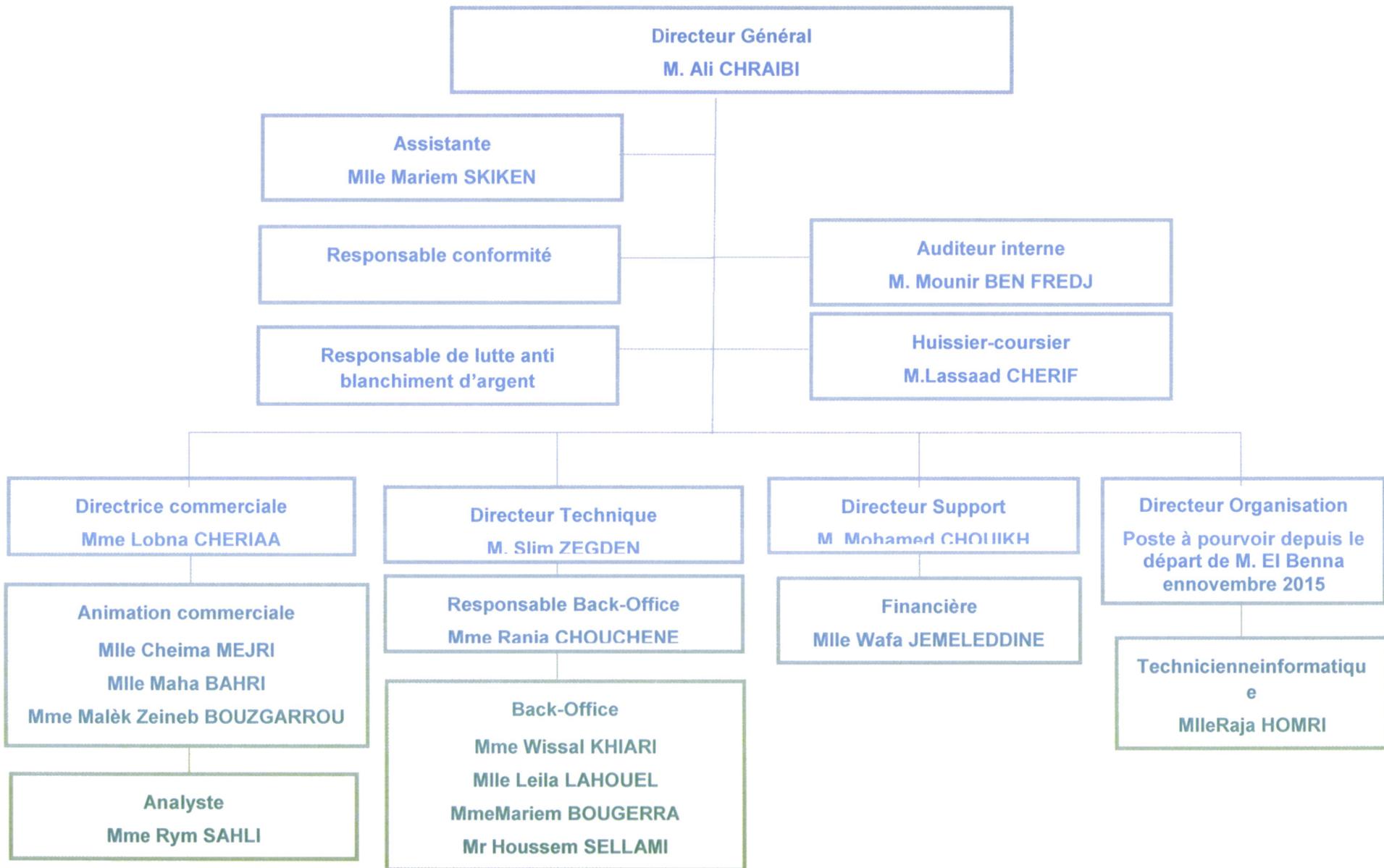
	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour rattachement Exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2014	10 000							- 2 516			7 484
Après affectation											
Résultat de l'exercice 2015									1 396		1 396
Solde au 31/12/2015	10 000							- 2 516	1 396		8 880
Avant affectation											

7 Contrôles des comptes

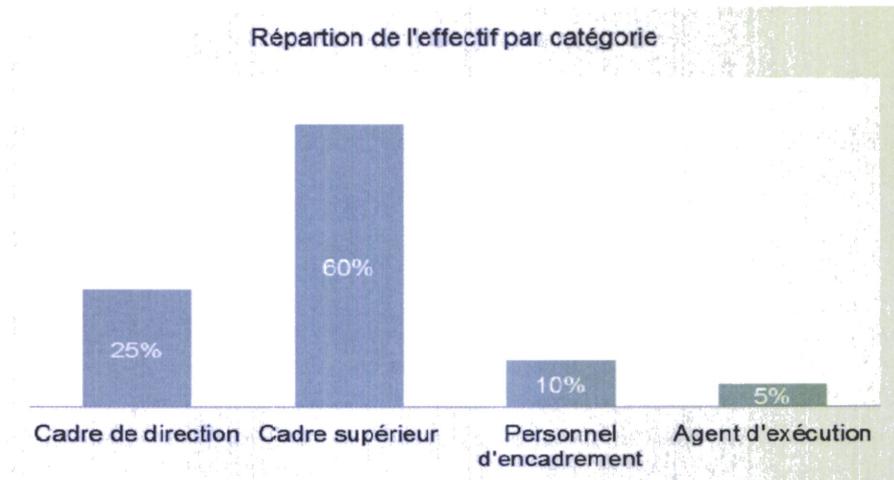
L'assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 a procédé au renouvellement du mandat de la Société AMC Ernst & Young en qualité de commissaire aux comptes de la Compagnie pour deuxième période de trois ans, s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes du troisième exercice social, soit l'exercice 2017.

8 Gestion des ressources humaines

- La compagnie a procédé en 2015 au recrutement de 2 nouveaux employés, une analyste et un gestionnaire Back-office.
- L'effectif global de la Compagnie en 2015, s'élevant à 20 employés peut être présenté comme suit :



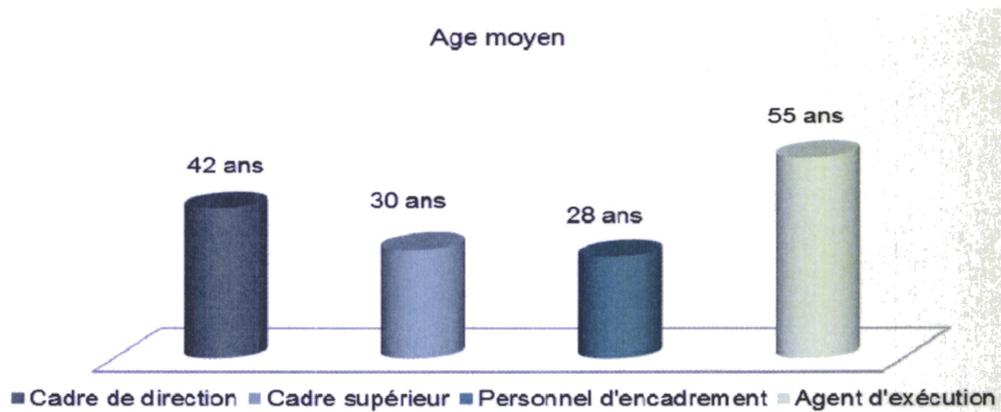
- Le taux d'encadrement est de 85%, composé de cadres de direction et de cadres supérieurs, selon la répartition suivante :



- Le parcours académique des cadres se présente comme suit :

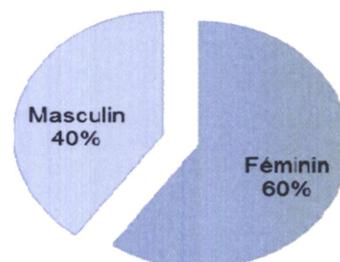
- Cadres de direction : écoles de commerce, expertise comptable, études actuarielles
- Cadre supérieures : écoles de commerce tunisienne (ESC, ISG, IHEC, ISCAE), Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

- L'âge moyen de l'effectif se présente par catégorie comme suit :



- Les femmes représentent 60% du total de l'effectif, soit 12 femmes sur 20 :

Répartition de l'effectif par sexe



9 Éléments sur le contrôle interne

9.1 Objectifs de la Compagnie en matière de contrôle interne

L'objectif principal de la Compagnie en matière de contrôle interne est d'assurer une maîtrise globale des risques afin de garantir la régularité et la sécurité de l'activité ainsi que le déroulement efficace des opérations.

9.2 Environnement et dispositif de contrôle

L'environnement de contrôle de la Compagnie est basé sur les éléments suivants :

- Un effectif limité et des collaborateurs qualifiés ;
- Un style de management à la fois adapté à la taille de la structure et à son secteur d'activité ;
- Une structuration appropriée en quatre départements principaux, plus des activités directement rattachées à la Direction Générale ;
- Un dispositif de gouvernance comprenant, outre les instances obligatoires (Conseil d'Administration et Comité d'Audit), un comité stratégique et un comité opérationnel.
- Un système d'information performant et adapté à l'activité, notamment la solution métier développée sur une plateforme *IBM Informix*.

Le dispositif de contrôle mis en place comprend deux niveaux de contrôle, à savoir :

- Un contrôle de premier niveau effectué par les opérationnels qui assurent dans le cadre de leurs travaux des autocontrôles ainsi que des contrôles croisés et hiérarchiques des opérations qu'ils ont à traiter.
- Un contrôle de deuxième niveau : assuré par l'organe d'audit interne.

En outre, et en vue de renforcer l'environnement de contrôle interne, la Compagnie a procédé à la création de deux fonctions de contrôle importantes, à savoir :

- Une fonction de contrôle de la conformité a été créée à l'effet de veiller sur le respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'à la bonne application des procédures et des directives internes ;
- Une fonction de lutte anti blanchiment d'argent.

Par ailleurs, et toujours dans un souci de renforcement de l'environnement de contrôle, la Compagnie a entamé les deux chantiers ci-après :

- Un chantier d'élaboration d'un manuel des procédures métier, d'un manuel des procédures support ainsi que d'un manuel comptable.
- Un chantier d'élaboration d'une cartographie des risques qui permettra l'identification précise, l'analyse et la hiérarchisation des risques auxquels est exposée la Compagnie.

Cette cartographie est élaborée en adoptant une approche « bottom-up » qui nécessite d'associer les gestionnaires des différentes activités afin d'obtenir le meilleur degré de précision en matière d'identification et d'évaluation des risques. La cartographie des risques permettra in fine d'optimiser les contrôles de premier niveau et de mettre en place des contrôles de deuxième niveau efficaces permettant la surveillance et la maîtrise des risques identifiés selon leur importance et leur probabilité de réalisation.

Dans l'attente de la finalisation de ces chantiers d'ici la fin de l'année 2016, et compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, les risques sont maîtrisés au moyen du système de contrôle interne.

9.3 Gestion des risques

9.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels liés à l'activité courante sont maîtrisés à travers l'application de procédures adaptées au contexte et des pratiques de gestion saines.

De même, la correcte séparation des tâches incompatibles permet de disposer d'une assurance confortable quant à la sécurité des opérations et à la prévention des risques d'erreur et de fraude.

9.3.2 Risques financiers

■ Risques de contrepartie, de taux et de liquidité

Les placements de la Compagnie étant réalisés, principalement, en Bons du Trésor Tunisien, les risques de contrepartie, de taux et de liquidité sont jugés faibles.

Par conséquent, la Compagnie ne court pas de risques financiers significatifs liés aux placements.

■ Risque de marché

La fluctuation de la valeur des Bons du Trésor sur le marché financier n'étant pas très importante, le risque de pertes consécutives à une réduction de la valeur du portefeuille des placements est considéré comme maîtrisé.

9.3.3 Risques commerciaux

Les risques commerciaux sont essentiellement liés au positionnement de l'offre de la Compagnie par rapport à la concurrence.

Une fonction de veille concurrentielle a été mise en place afin de permettre l'anticipation des évolutions de l'offre de la concurrence et la réaction par rapport aux exigences du marché.